



Nos réf : SR/HT/DB/HG

Décision de la Maire N° 2025-09

Objet : Signature du bail de location du logement communal conventionné situé 6 rue des Écoles, avec Madame Émilie GUIDET.

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

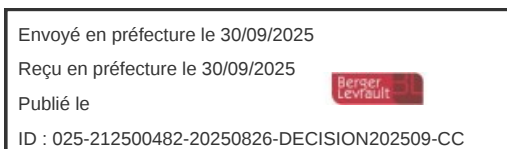
DÉCIDE

Article 1^{er} : La signature du bail de location du logement communal conventionné situé 6 rue des Écoles (T3 - 1^{er} étage droit), avec **Madame Émilie GUIDET** :

- À compter du 26/08/2025,
- Pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement,
- Loyer mensuel : 423,65 € hors charges, révisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (2^e trimestre de l'année N-1) publié par l'INSEE,
- Caution : 423,65 €.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.



Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30/09/2025
Publiée sur site internet le : 01/10/2025



Fait à Bavans le 26/08/2025

**La Maire,
Sophie RADREAU**



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

